



INFORMATIONS C.D.A.

Au regard de plusieurs erreurs sur la gestion des rencontres championnats et coupes, sur les feuilles de frais, les défraiements et la remise des rapports disciplinaires et complémentaires,

la Commission des arbitres vous rappelle quelques principes

Sénior	2 x 45 minutes
Sénior G et sénior F	2 x 45 minutes
U 20 G et U 20 F	2 x 45 minutes
U 19 G et U 19 F	2 x 45 minutes
U 18 - U 17 – U 16	2 x 45 minutes
U 18 F	2 x 40 minutes
U 15 G et U 16 F	2 x 40 minutes
U15 F	2 x 35 minutes
U 14	2 x 40 minutes
U 13 à 8	2 x 30 minutes
U 12 à 8	2 x 30 minutes

U13 : 2 X 30 minutes ; 1 pause coaching par mi-temps au bout 15 minutes.

Arbitrage des jeunes par les jeunes assisté d'un adulte. S'il n'y a pas de jeunes à la touche, le match se joue, rapport à la CDA et au responsable des éducateurs.

RAPPEL COUPES

1- Remplacements pendant les prolongations coupes seniors coupes de l'Indre et coupes de France :

ARTICLE 15 – LICENCES – QUALIFICATIONS.

Les joueurs et dirigeants officiant pour la rencontre devront être licenciés à la F.F.F. et qualifiés à la date du match.

Pendant les 90 minutes de la rencontre, les joueurs remplacés pourront entrer de nouveau en jeu (A.G. 9.06.1990).

A partir des prolongations éventuelles, seuls trois remplacements seront autorisés.

Au cours des prolongations, le remplacé ne devient plus remplaçant.

2- Prolongations et tirs aux buts

COUPES JEUNES : PIERRE ROUX ; MARCON SPORTS (U18) ; COUPES ALAIN LABRUNE ; MAURICE HERVAULT (U15) ; COUPES CONSOLANTES (U17 ET U 15) ; PAS DE PROLONGATIONS ; TIRS AU BUT.

COUPES FEMININES : COUPE DE L'INDRE ; COUPE CREDIT AGRICOLE ; CHALLENGE RAYMOND CAUTINAT - PAS DE PROLONGATIONS ; TIRS AU BUT.

DEFRAIEMENTS CHAMPIONNAT / COUPES

Attention : Toutes les rencontres régionales et nationales sont réglées par la Ligue du Centre de Loire de Football.

Les rencontres de D1, D2, D3 et jeunes (coupes jeunes comprises) sont réglées en virement bancaire par le District de l'Indre de Football y compris les rencontres de championnats interdistricts U18 et U17

Les rencontres de D4, D5 et coupes adultes sont réglées à l'issue du match sur le terrain.

POUR LE BAREME DES INDEMNITES D'ARBITRAGE :

Aller sur le site du district de l'Indre – arbitrage – actualités – documents et infos arbitres.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES ET COMPLEMENTAIRES :

Tous les rapports sont obligatoirement envoyés au président et au secrétaire de la C.D.A.

Absence de rapport pour exclusion, incidents, réserves techniques...

L'Arbitre doit établir un rapport et le transmettre au Secrétariat du District dans les **48 heures** qui suivent les faits (arrêt de la rencontre, exclusions, réserve technique...) ou des incidents graves dans lesquels il serait impliqué ou dont il serait témoin avant, pendant ou après la rencontre.

Rapport d'après-match

Pour tout incident de quelque nature que ce soit (avant, pendant ou après la rencontre) la mention minimum « **rapport suit** » doit être inscrite par l'Arbitre. Sans aucune notification sur la feuille de match informatisée ou papier, celle-ci étant toujours en la possession de l'arbitre, ce rapport ne sera pas instruit. Seule la feuille de match (**pièce officielle**) est prise en compte.

Les arbitres doivent se servir du rapport disciplinaire officiel, le remplir correctement donner des explications claires à la commission de discipline.

Les arbitres assistants doivent se servir du rapport complémentaire.

Rappel : le non-respect de ces consignes est passible de sanctions.

Le rapport disciplinaire et le rapport complémentaire se font sur internet. Ci-dessous la démarche à suivre :

1. aller sur mon compte FFF – mon espace
2. cliquer sur désignations – puis aller en haut sur la droite de la désignation – mes rapports d'arbitrage.
3. cliquer sur mes rapport d'arbitrage – puis aller sur saisir le rapport enregistrer et le valider.

Consultez la liste de vos prochaines désignations.

DISTRICT INDRE			ACCÈS SPÉCIFIQUES
U13 CRITÉRIUM 2 Journée : 3	AIGURANDE US / FC VALP 36	08/02/20 14:00	> Historique de mes rapports Arbitre > Mes rapports d'arbitrage > Historique de mes rapports d'arbitrage
Poste : Observateur principal Match numéro : 22263668 Distance depuis votre domicile : 1Km Terrain : STADE DU GYMNASE Adresse : 8 AVENUE DE L EUROPE - 36140 AIGURANDE Officiels Arbitre centre : NOLLAN DEVELLE Observateur principal : CHRISTIAN GABET			
Type >>>	Devise	Date >>>	
▶ REGIONAL 3 Journée 14	MONTGIVRAY 1 - 1 TOURS PORT. CCS A saisir	09/02/2020 15:00	> Historique de mes rapports Arbitre > Mes rapports d'arbitrage > Historique de mes rapports d'arbitrage

La Commission Des Arbitres.